

NOM et Prénom de l'étudiant \_\_\_\_\_

Classe de l'étudiant \_\_\_\_\_

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'**OGEC LA JOLIVERIE** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**CREANCIER**

F R 2 5 Z Z Z 4 3 6 3 5 1

Identifiant du créancier

OGEC LA JOLIVERIE

Nom du créancier

141 ROUTE DE CLISSON

Adresse (rue, avenue, ...)

44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

Code postal, Ville

FRANCE

Pays

Paiement récurrent / répétitif

**DEBITEUR**

Nom / Prénom du débiteur

Adresse (rue, avenue, ...)

Code postal, Ville

Pays

Coordonnées de votre compte IBAN – Numéro d'identification international

Code international d'identification de votre banque - BIC

Signature(s)

Fait à .....

le j j m m a a a a

Tournez SVP

**N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)**

**Coupons à conserver par la famille**

Engagement pour des prélèvements sur votre compte bancaire comme suit :

- Un prélèvement « forfaitaire » au 10 septembre 2019
- 9 prélèvements mensuels du 10 octobre 2019 au 10 juin 2020

Mandat SEPA transmis à la comptabilité de l'OGEC LA JOLIVERIE le .....

# PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Une **facture annuelle** sera établie fin septembre 2019. Nous vous proposons de régler cette facture annuelle par **prélèvement automatique en 10 échéances, du 10 septembre 2019 au 10 juin 2020.**

Un relevé de régularisation de fin d'année scolaire sera transmis fin juin avec un prélèvement ou un virement au 10 juillet 2020.

## ATTENTION :

### ☞ Si vous aviez choisi les prélèvements pour l'année scolaire 2018 - 2019 :

Ceux-ci seront **reconduits automatiquement** pour l'année scolaire 2019-2020.

Il est inutile, dans ce cas, de compléter l'imprimé au dos, **sauf si votre numéro de compte bancaire a changé.**

### ☞ Si vous êtes de nouveaux parents ou si vous n'aviez pas choisi les prélèvements en 2018 - 2019 :

Il est **IMPERATIF** de compléter l'imprimé au dos, de le signer, de joindre un **RIB récent** de votre banque, et de retourner l'ensemble **avec la Confirmation d'Inscription.**